

LANDES
du réseau des transports exceptionnels des gestionnaires des structures
coûtés du département des Landes
"Procédure simplifiée pour les transports exceptionnels"
juin 2020

- Charges moyennes autorisées
- 72 tonnes
- 94 tonnes
- 72 tonnes
- Commissaires des ouvrages d'art autorisées
- demande d'autorisation auprès du gestionnaire (AULNÉIS) de que le convoi dispose de 42 tonnes
- demande d'autorisation auprès du gestionnaire (AT LANDES) de que le convoi dispose de 42 tonnes
- demande d'autorisation auprès du gestionnaire (AT LANDES) de que le convoi dispose de 94 tonnes
- Procédure pendulaires

